

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DTE DU 21 FEVRIER 2019

Présents : M. ARCHAMBAULT, maire, Mr MALECOT adjoint, Mmes BERTON , ROBERT adjointes, Mme GUERIN, RICHARD, Mrs AUGÉARD, BONTEMPS, GUYON, REIGNIER  
Absents - Excusés : Mme RAKOTOZAFY, Mr BODIN (pouvoir à Mr Malécot)  
Secrétaire : Mme GUERIN

## COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le maire présente au conseil son compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 du receveur municipal pour la commune et le service assainissement.

### BUDGET COMMUNE

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<b>Réalisations de l'année 2018</b>
<b>RECETTES</b> (avec le report 2017)	931 149 € 18
<b>DEPENSES</b>	408 436 € 63
<b>Solde de l'exercice 2018</b>	<b>+ 522 712€ 55</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	<b>Réalisations de l'année 2018</b>	<b>Restes à Réaliser sur 2019</b>	<b>TOTAL</b>
<b>RECETTES</b>	313 212 € 05	331 040 € 00	644 252 € 05
<b>DEPENSES</b>	554 041 € 63	326 348 € 00	880 389€ 63
<b>SOLDE de l'exercice 2018</b>	<b>-240 829 € 58</b>	<b>+4692 € 00</b>	<b>-236 137€ 58</b>

Sur le solde de fonctionnement de **522 712€ 55**, il faut déduire le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018 (**240 829 € 58**), ajouter l'excédent pour les Restes à Réaliser sur 2018 (**+4692€**) soit un total de **236 137€ 58**

En conséquence, il sera reporté sur le budget 2019

**L'excédent global de 286 574 € 97** (c'est-à-dire **522 712€ 55 – 236 137€ 58**)

**Sous la présidence de Mr MALECOT Jean et hors la présence de M. ARCHAMBAULT, le compte administratif est approuvé (par 10 voix sur 10)**

**Le compte de gestion est approuvé, et l'affectation des résultats 2018 est votée à la majorité des membres présents**

## **SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **SECTION D'EXPLOITATION**

	Réalisations de l'année 2018
RECETTES	104 895 € 73
DEPENSES	30 816 € 40
Solde de l'exercice 2018	74 079 € 33

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

	Réalisations de l'année 2018
RECETTES	313 039 € 56
DEPENSES	207 628 € 70
Solde de l'exercice 2018	105 410 € 86

**Le solde d'exploitation est de 74 079 € 33**

**Le solde d'investissement est de 105 410 € 86**

**Sous la présidence de Mr MALECOT Jean et hors la présence de M. ARCHAMBAULT, le compte administratif est approuvé (par 10 voix sur 10)**

**Le compte de gestion est approuvé à la majorité des membres présents**

### **VARIATION DES LOYERS 2019**

Le Maire demande au conseil de se prononcer

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents décide :

Pour l'année 2019, il n'y aura pas d'application de révision sur les loyers des logements mis en location par la Commune de Sammarçolles.

### **REDEVANCE RESEAU TELECOMMUNICATION**

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximaux des redevances dues par les opérateurs de télécommunications sont revalorisés chaque 1er janvier.

Pour 2019, ils sont fixés à :

Pour les artères souterraines : 40 € 73 du km

Pour les artères aérienne : 54 € 30 du km

Pour l'emprise au sol : 26 € 19 du m<sup>2</sup>

Le conseil fixe au taux maxima pour l'année 2019, la redevance due par les opérateurs de communications électroniques.

Le maire est chargé du recouvrement.

### **CONVENTION APL POUR LES 4 LOGEMENTS**

Le conseil charge le maire des démarches auprès de la DDT pour signature d'une convention APL (allocation personnalisée au logement) dans le cadre de la location des 4 nouveaux logements sociaux (PLAI et PLUS) avec détermination du montant des loyers.

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPL**

Le maire présente au conseil la modification des statuts de la CCPL avec à l'article 3.1 « Aménagement de l'espace » suppression de la mention « Plan local d'urbanisme » et l'ajout d'un nouvel article 11 « Adhésion à des syndicats mixtes »,

VU les statuts, le Conseil Municipal délibère et d'approuve la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Loudunais, après vote à bulletin secret (11 votants – 11 oui)

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET**

Considérant le départ en retraite au 1er juillet 2019 de l'agent assurant les fonctions de secrétaire de mairie, il est nécessaire de modifier l'organisation du service administratif afin de permettre le travail en doublon pendant 3 mois pour une bonne prise en charge de l'ensemble des dossiers.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, 35/35ème à compter du 1er avril 2019
- la suppression du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (11/35ème) qui a reçu un avis favorable du CTP en date du 12 février 2019
- la modification du tableau des emplois à compter du 1er avril 2019

Le Conseil Municipal, après s'en avoir délibéré, et vote à bulletin secret (votants : 11 Pour 11 )

Décide :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet filière administrative de secrétaire polyvalente au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à raison de 35 heures par semaine à compter du 1er avril 2019 et fixe le nouveau tableau des effectifs
- charge monsieur le maire de recruter l'agent affecté à ce poste et à signer tous les documents afférents à cette création d'emploi.
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## **RIFSEEP - régime indemnitaire**

Le maire rappelle au conseil que de nouveaux recrutements ont eu lieu au sein de la collectivité depuis la mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2018.

Ces changements ont été nécessaires pour l'ouverture d'un nouveau service (cantine scolaire) et en prévision d'un départ en retraite d'un agent.

Afin d'adapter le régime indemnitaire au nouvel effectif de la collectivité à compter du 1er juillet 2019, le conseil charge le maire de saisir le CTP sur le projet modifié du RIFSEEP.

Lorsque le CTP aura rendu son avis, le conseil prendra la délibération définitive.

## **TRAVAUX – PROJETS 2019**

Déplacement du monument aux morts : le devis de l'entreprise RANCHE pour un montant de 890 € TTC est accepté

Travaux de voirie village « haut-crué » il y aura un supplément suite au remplacement de regards eaux pluviales

City stade : réunion avec les services de l'Agence des Territoires Lundi 11 mars à 10h pour lancer le projet et définir le lieu d'implantation

Local technique : réunion avec l'AT Mercredi 3 avril à 10 h pour l'étude de faisabilité du projet

A Sammarçolles  
Le maire  
ARCHAMBAULT William